

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 448 Subventions (228.000 euros) avenant et conventions avec 7 établissements cinématographiques et l'association la Maison du Film court (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 7 conventions et un avenant relatifs à l'attribution de subventions d'investissement avec 7 établissements cinématographiques parisiens et une association ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 46.000 euros est attribuée à l'association Forum des images 1, Porte Saint-Eustache, Forum des Halles, 75001 Paris afin de participer à l'acquisition de matériels scéniques et de matériels de projection numérique. 20373 ; 2015_07608.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20, rue du Temple (4e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Luminor Hôtel de Ville (4e). 183686. 2015_06159.

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Champo (5e).182929 ; 2015_07410.

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 47.000 euros est attribuée à la SARL Les Films du Camélia, 38 rue Charlot (3e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Christine 21 (6e).183611-2015_07315.

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17 boulevard de Strasbourg (10e) Paris au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Archipel (10e).182764-2015_00893.

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 58.000 euros est attribuée à la SA Les écrans de Paris, 60 rue Pierre Charron (8e) Paris, afin de participer aux travaux d'accessibilité du cinéma Majestic Bastille (11e) et du cinéma l'Escurial (13e). 182467-2015_07297.

Article 7 : Une subvention d'investissement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du Cinéma des Cinéastes (17e).182368-2015_04944.

Article 8 : Une subvention d'investissement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association Maison du film court, 10 Passage de Flandre – 75019 Paris afin de participer à la refonte de son site internet. 20950- 2015_07284.

Article 9 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 7 conventions et l'avenant, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 10 : Les dépenses correspondantes d'un montant total de 228 000 euros seront imputées pour l'exercice 2015 et ultérieurs, sur le chapitre 20, nature 2042, fonction 314, ligne VE40013 : Provision pour subventions d'investissement au titre du cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO